



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

Mercredi 30 novembre 2022 - Palais d'État Iavoloha

Ce mercredi 30 novembre 2022 s'est tenu au Palais d'État d'Iavoloha, le Conseil des Ministres présidé par le Président de la République Andry Rajoelina, et a vu la participation du Premier Ministre ainsi que des Ministres membres du Gouvernement.

I- COMMUNICATION VERBALE

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Approbation de la participation de Madagascar au sommet Etats-Unis d'Amérique – Leaders africains (AUALS), Washington DC, du 13 au 15 décembre 2022. Ce sommet a pour objet de passer en revue la coopération entre le pays américain et les pays africains, et **la délégation Malagasy sera dirigée par** Monsieur le Président de la République..

Approbation de la participation de Madagascar au Forum des Etats Archipélagiques et Insulaires (AIS), les 05 et 06 décembre 2022 à Nusa, Bali, Indonésie. Ce forum sera focalisé sur l'établissement d'une stratégie commune en termes de sécurité maritime et de gestion des ressources marines.

Approbation de la participation de Madagascar au 10^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), du 06 au 10 décembre 2022 à Luanda, Angola. L'axe principal de ce sommet est le renforcement de la coopération économique entre les pays membres au sein de l'OEACP.

MINISITERE DE LA SECURITE PUBLIQUE + SECRETARIAT D'ETAT EN CHARGE DE LA GENDARMERIE NATIONAL

Le Conseil des Ministres rappelle que le **le proxénétisme** est formellement interdit par la loi, que ce soit directement, ou soit par internet. Il arrive fréquemment que des personnes malveillantes prostituent des mineurs ou des jeunes filles à des fins d'escroquerie. Les forces de sécurité sont strictes dans la poursuite des personnes qui perpétuent de tels actes (proxénètes). Le gouvernement, d'autre part, renforce le respect de la vie privée des individus et ne poursuit nullement les individus dans leur intimité et ce qu'ils font en privé dans leurs foyers, quand la personne est majeure, et lorsqu'il est en conformité avec les lois en vigueur dans le pays.

MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION, DU COMMERCE ET DE LA CONSOMMATION + MINISTERE DES AFFAIRE ETRANGERES

Le Conseil des Ministres a approuvé la ratification de l'Accord de Partenariat Economique intérimaire avec le Royaume-Uni (APEi AFOA UK).

Pour rappel, Madagascar a signé cet accord en 2009, avec 4 autres pays du Groupe « Afrique Orientale et Australe » (AFOA), à savoir Maurice, les Seychelles, le Zimbabwe et les Comores, pour renforcer les échanges avec l'Union Européenne. L'accès aux marchés étrangers, la pêche et la coopération économique sont inclus dans l'accord APEi.

Cependant, en raison de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, nous avons dû renégocier avec le Royaume-Uni afin de protéger les accords commerciaux que nous avons avec lui alors qu'il était encore membre de l'Union européenne. Il en va de même pour les autres pays de l'AFOA. Madagascar a conclu ce nouvel accord avec le Royaume-Uni le 4 novembre 2021. Ainsi, pour que les entrepreneurs malgaches puissent profiter des avantages de l'accord, la ratification doit être entamée.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

En raison de l'épidémie de grippe sévère qui se répand actuellement , le Conseil des Ministres a approuvé le reprise de la sensibilisation de chaque citoyen au respect des gestes barrières notamment dans les lieux très fréquentés, dans les lieux fermés, ou dans les transports en commun. La grave épidémie de grippe d'aujourd'hui, qui se transmet par voie aérienne, entraîne souvent de la toux et une fatigue physique générale, et les enfants et les plus jeunes sont les plus vulnérables.. Par conséquent, chacun est encouragé à prendre ses dispositions afin de mieux se protéger.

MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE LA METEOROLOGIE

Afin de concrétiser le velirano du Président de la République, le Conseil des Ministres a approuvé l'acquisition d'une drague fluviale neuve additionnelle dans le cadre de la redynamisation et de la réouverture du Canal des Pangalanes.

Pour rappel, l'ouverture du tronçon de 432 km reliant Toamasina et Mananjary a été entamé en 2019, il nécessite actuellement un important nettoyage en raison de l'impact des cyclones et de la présence de remontées de sable suite aux méthodes de pêche dans le Canal. Le gouvernement actuel procédera à l'ouverture du tronçon de Mananjary à Farafangana, long de 205 km, d'où le besoin de nouvelles machines.

Le Président de la République a donné des instructions claires pour mener une étude approfondie sur le nombre d'engins nécessaires pour l'ensemble du Canal qui mesure 637 km au total. Il a également recommandé de procéder à des demandes de prix directement auprès des grandes entreprises étrangères qui produisent les machines, afin de pouvoir obtenir le prix le plus raisonnable et de savoir combien de machines peuvent être achetées en fonction du budget disponible. Cette mission a été confiée à l'APMF, qui est sous la tutelle du Ministère des Transports.

Le canal des Pangalanes traverse 4 régions, 9 districts et 34 communes, et 4 309 693 personnes y vivent et leurs moyens de subsistance sont directement ou indirectement liés au canal. C'est la raison pour laquelle l'entretien du canal est si importante que le Président ne ménage pas ses efforts pour réaliser le velirano qu'il a fait à ce sujet.

Le Conseil des ministres a approuvé un plan à court et moyen termes pour rétablir le trafic sur la ligne ferroviaire Fianarantsoa Côte-Est (FCE). Ceci comprend:

- Le remplacement d'ici quelques jours de la locomotive. Un partenariat établi avec la société MADARAIL pour échanger la locomotive actuelle dans le FCE avec la locomotive de chez MADARAIL a été établi. Il s'agit de pouvoir acheminer les produits des agriculteurs entre Fianarantsoa et Manakara, surtout en cette saison de **récolte et d'exportation** des litchis.
- Lancer un appel à candidatures pour trouver un nouveau directeur général pour FCE, pour voir quel est le meilleur plan d'action à mettre en œuvre pour réussir la relance du réseau ferroviaire FCE.
- Demander **au fournisseur en Espagne de procéder à des vérifications et entérines des quatre locomotives**, pour pouvoir résoudre les problèmes de freins qui existent actuellement, **et ce, conformément** à l'accord d'achat conclu entre FCE et la société espagnole.
- A moyen terme, il est prévu que de nouveaux investissements soient réalisés pour acheter de nouvelles locomotives, qui s'ajouteront à celles existantes afin d'améliorer le fonctionnement de la ligne FCE.

Le Président de la République a souligné qu'il est prioritaire de résoudre le problème du FCE au plus vite, selon les consignes qu'il a données, le réseau doit reprendre avant la fin de l'année au plus tard.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Conseil des Ministres a approuvé l'autorisation du Fonds routier d'utiliser le budget de fonctionnement pour le paiement des salaires des ouvriers, l'achat des fournitures nécessaires au bureau, les loyers, etc. Les **dépenses** d'investissement, **quant à elles, attendront l'issue** des contrôles **effectués actuellement**.

II- ADOPTION DE TEXTES REGLEMENTAIRES

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES + MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION, DU COMMERCE ET DE LA CONSOMMATION

Le Conseil des Ministres a adopté l'avant-projet de loi autorisant l'Adhésion de Madagascar à l'Accord de Georgetown révisé. Il s'agit de la création de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique - OEACP.

Pour rappel, le 6 juin 1975, les pays membres ont adopté le premier accord de Georgetown pour instituer le groupe ACP (Afrique Caraïbes Pacifique), et le 11 décembre 1975, Madagascar l'a signé. Cependant, lors du 9e Sommet des chefs d'État et de gouvernement, les 9 et 10 décembre 2019, l'accord a été renouvelé et l'OEACP a été créé, afin de renforcer la coopération économique pour faire face également aux nombreux défis de l'économie mondiale. Madagascar ayant signé cet accord amendé, il doit procéder à sa ratification par voie législative.

III- NOMINATION AUX HAUTS EMPLOIS DE L'ETAT

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES SERVICES FONCIERS

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-630 du 04 mai 2022 et portant nomination de **M. RAMONJIHARISON Clément Modeste**, Directeur Général du Fonds National Foncier ou FNF.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-903 du 08 septembre 2021 et portant nomination de **M. ANDRIAMAHAFALY Rabearimanana Zaka**, Directeur Général de l'Aménagement du Territoire et de l'Équipement auprès du Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers.

MINISTERE DE LA SECURITE PUBLIQUE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-1122 du 09 septembre 2020 et portant nomination du **Commissaire de Police RAKOTOVAO Jean Christian**, Directeur Régional de la Sécurité Publique d'Atsinanana auprès du Ministère de la Sécurité Publique.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2016-580 du 20 mai 2016 et portant nomination de **M. TSIMITAMBY Briand**, Directeur Général de l'Institut Supérieur des Technologies d'Antsiranana du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

IV- ABROGATION

MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION, DU COMMERCE ET DE LA CONSOMMATION

Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-980 du 29 septembre 2021 portant nomination du Directeur des Ressources Humaines auprès du Ministère de l'Industrialisation, du Commerce et de la Consommation.

Fait ce 30 novembre 2022

La Porte-Parole du Gouvernement,
Ministre de la Culture et de la Communication
Lalatiana RAKOTONDRAZAFY ANDRIATONGARIVO

La Porte-Porte du Président de la République,
Directeur de la Communication et des Relations Publiques - Présidence de la République
Lova Hasinirina RANOROMARO